

## Séance extraordinaire du 17 octobre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 17 octobre 2023, à compter de 12 h 00 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Est aussi présente: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1. PIIA-14-2023 soumis pour l'agrandissement du bâtiment d'habitation par l'ajout d'un garage annexé au 307, avenue Paquette, lot n° 1 593 144, zone n° 101 / Demande d'autorisation
2. PIIA-15-2023 modifiant le PIIA-08-2023 soumis pour le remplacement des matériaux de revêtement extérieur au 792, route 112, lot n° 5 833 643, zone n° 206 / Demande d'autorisation
3. Période de questions
4. Fin de la séance

### **Résolution 2023-10-306**

#### **PIIA-14-2023 soumis pour l'agrandissement du bâtiment d'habitation par l'ajout d'un garage annexé au 307, avenue Paquette, lot n° 1 593 144, zone n° 101 / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements pour l'agrandissement du bâtiment d'habitation par l'ajout d'un garage annexé, demande soumise par M. François Lebleu, propriétaire de l'immeuble situé au 307, avenue Paquette, lot n° 1 593 144 du cadastre du Québec, en zone n° 101;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-14-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 12 octobre 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que soumis par le propriétaire, M. François Lebleu, le PIIA-14-2023 concernant l'agrandissement du bâtiment d'habitation par l'ajout d'un garage annexé au 307, avenue Paquette, lot n° 1 593 144 du cadastre du Québec, zone n° 101.  
Adoptée à l'unanimité

## Séance extraordinaire du 17 octobre 2023

### Résolution 2023-10-307

#### **PIIA-15-2023 modifiant le PIIA-08-2023 soumis pour le remplacement des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment commercial situé au 792-794, route 112, lot n° 5 833 643, zone n° 206 / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) modifiant le PIIA-08-2023 autorisé sous la résolution n° 2023-07-229, pour le remplacement des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment commercial situé au 792-794, route 112, lot n° 5 833 643 du cadastre du Québec, zone n° 206, demande soumise par M. Éric Fortin, mandataire pour la propriétaire, Gestion Ricfor inc.;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-15-2023 présenté lors de leur réunion extraordinaire tenue le 12 octobre 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que soumis par M. Éric Fortin, mandataire pour la propriétaire, Gestion Ricfor inc., le PIIA-15-2023 modifiant le PIIA-08-2023, du bâtiment commercial situé au 792-794, route 112, lot n° 5 833 643 du cadastre du Québec, zone n° 206.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

**Fin de la séance.**

\_\_\_\_\_  
Guy Benjamin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Isabelle François  
Directrice générale et greffière